

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde

M

S

no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 1^{er} avril 2019, à 19h00, présidé par monsieur le Maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Réal Crête

M. Sébastien Desagnés

Mme Sylvie Fauteux

M. Steve Lanciaux

M. Robin Cotnoir

Et le secrétaire-trésorier Marc-Antoine Lefebvre.

Madame la conseillère Jeanne Dubois est absente.

2019-04-01-01: MODIFICATION A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire propose de reporter le point portant sur le projet de règlement 295 à une autre rencontre. À l'unanimité, le Conseil accepte la proposition.

2019-04-01-02: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier en incluant les modifications.

1. Moment de recueillement
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Adoption des minutes du 4 mars 2019
6. Adoption des minutes du 13 mars 2019
7. Lecture et approbation des comptes
 - Liste des comptes fournisseurs
 - Rémunérations, prélèvements et autres
8. Rapports : Maire et inspecteurs en bâtiment et en environnement et voirie
9. Suivi de dossiers

Pause

10. Résolution
 - Avis de motion
 - Projet de règlement 287 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme 236 afin d'être en concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 6-25 de la MRC de Coaticook
 - Avis de motion
 - Règlement modifiant le règlement de zonage 237 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 6-25 de la MRC de Coaticook et autres modifications
 - Avis de motion
 - Projet de règlement 289 modifiant le règlement de lotissement 238 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 6-25 de la MRC de Coaticook et autres modifications
 - Avis de motion
 - Projet de règlement 290 modifiant le règlement de construction 239 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 6-25 de la MRC de Coaticook et autres modifications
 - Avis de motion
 - Projet de règlement 291 modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction 248 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 6-25 de la MRC de Coaticook et autres modifications
 - Avis de motion

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde

M

S

no de résolution
ou annotation

- Projet de règlement 292 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - Avis de motion
 - Projet de règlement 293 modifiant le règlement sur les usages conditionnels 243 afin de retirer les dispositions relatives aux fermettes et assurer la cohérence avec le règlement de zonage modifié
 - Avis de motion
 - Projet de règlement 294 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble 242 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 6-25 de la MRC de Coaticook
 - Amendement au règlement 285
 - Achat de trois panneaux pour sensibiliser aux espèces nuisibles autour du lac Wallace
 - Tarifs pour le SAE 2019
 - Radiation des comptes de taxes impayés de l'année 2016
 - Adhésion 2019 au Conseil sport-loisirs de l'Estrie
 - Demande au FDMC pour le centre communautaire
 - Adoption du règlement d'emprunt 2019-001 de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets de la Région de Coaticook
 - Contrôle du myriophylle en épi
 - Entente triennale avec la Croix-Rouge en cas de sinistre
 - Réseau de surveillance volontaire des lacs
 - Rapport annuel en sécurité incendie - 2018
11. Loisirs
 12. Trois Villages
 13. Famille et culture
 14. Journal
 15. Usine d'épuration
 16. Aqueduc
 17. États financiers mensuels
 - Dépôt du rapport financier 2018
 18. Dépôt du rapport de correspondance
 19. Régie incendie
 - Dépôt du rapport financier annuel
 20. Régie des déchets solides
 - Dépôt du rapport financier annuel
 21. Divers
 - Consultation publique
 - Prochaine rencontre de travail
 - Prochaine assemblée ordinaire
 22. Période de questions
 23. Varia
 24. Levée

Adopté.

2019-04-01-03: PERIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2019-04-01-04: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 MARS 2019

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que les minutes de la session ordinaire du 4 mars 2019 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

**2019-04-01-05: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU
13 MARS 2019**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que les minutes de la session extraordinaire du 13 mars 2019 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

2019-04-01-06: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés et résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité a été émis pour que les dépenses encourues soient payées. Chèques 6940 à 6978 inclusivement.

Monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés remarque une erreur lors de la lecture des comptes. Après révision, les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (49 281.10\$), la liste des prélèvements (mars 2019) et le rapport de salaires versés (mars 2019) en date du 31 mars 2019.

Certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

2019-04-01-07: RAPPORT DU MAIRE ET DES INSPECTEURS

Le maire mentionne les principales décisions prises au dernier conseil de la MRC. Il fait notamment part du nouveau bail de Tactic, de la nomination d'un nouveau préfet suppléant et de la campagne d'échantillonnage d'eau des lacs de l'an dernier.

Au rapport de voirie, le maire note les dommages causés à la chaussée de certaines routes à la suite de la fonte des neiges, notamment la route 251.

2019-04-01-08: SUIVI DE DOSSIERS

Le directeur général, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, fait état de la visite du Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques à l'usine d'épuration des eaux. La municipalité est en attente du rapport, mais l'inspectrice du ministère de l'Environnement a déjà mentionné que les odeurs sont conformes.

2019-04-01-09: AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réal Crête donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un projet de règlement sera présenté pour adoption du règlement modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme n° 236.

Ce règlement a pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin qu'il soit en concordance avec le schéma d'aménagement et développement durable (SADD) 6-25 de la MRC de Coaticook.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

2019-04-01-10: PROJET DE REGLEMENT 287 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME 236 AFIN D'ÊTRE EN CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD) 6-25 DE LA MRC DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de règlement n° 287 « *Règlement modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme 236 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 6-25 de la MRC de Coaticook* » et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 1^{er} avril 2019 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde ;

ATTENDU que ce règlement a pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin qu'il soit en concordance avec le schéma d'aménagement et développement durable (SADD) 6-25 de la MRC de Coaticook ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité ;

- D'approuver et adopter le projet de règlement n° 287 « *Règlement modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme 236 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 6-25 de la MRC de Coaticook* » et en fait sien comme ici au long reproduit ;
- Qu'une assemblée de consultation sera tenue le 24 avril 2019, au 776 Principale à Saint-Herménégilde;
- Que la publication d'un résumé du projet de règlement révisant le plan d'urbanisme, ainsi que le résumé du règlement révisant le plan d'urbanisme lorsqu'il entrera en vigueur, sera effectuée et affichée dans le journal *Le Mégilien* et aux deux endroits désignés par le conseil.

Adopté.

2019-04-01-11: AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Sylvie Fauteux donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de Coaticook, d'assurer la concordance au plan d'urbanisme modifié ainsi que de procéder à certaines autres modifications.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

2019-04-01-12: RÈGLEMENT 288 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 237 AFIN D'ÊTRE EN CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD) 6-25 DE LA MRC DE COATICOOK ET AUTRES MODIFICATIONS

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de règlement n° 288 « *Règlement modifiant le règlement de zonage 237 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 6-25 de la MRC de Coaticook et autres modifications* » et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 1^{er} avril 2019 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité de St-Herménégilde ;

ATTENDU que ce règlement a pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de Coaticook, d'assurer la concordance au plan d'urbanisme modifié ainsi que de procéder à certaines autres modifications ;

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité ;

- D'approuver et adopter le projet de règlement n° 288 « *Règlement modifiant le règlement de zonage 237 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 6-25 de la MRC de Coaticook et autres modifications* » et en fait sien comme ici au long reproduit tel que présenté ;
- Qu'une assemblée de consultation sera tenue le 24 avril 2019, au 776 Principale à Saint-Herménégilde.

Adopté.

2019-04-01-13: AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Steve Lanciaux donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de Coaticook, d'assurer la concordance au plan d'urbanisme modifié ainsi que de procéder à certaines autres modifications

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

2019-04-01-14: PROJET DE REGLEMENT 289 MODIFIANT LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 238 AFIN D'ÊTRE EN CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD) 6-25 DE LA MRC DE COATICOOK ET AUTRES MODIFICATIONS

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de règlement n° 289 « *Règlement modifiant le règlement de lotissement 238 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 6-25 de la MRC de Coaticook et autres modifications* » et en fait sien comme ici au long reproduit ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde

M

S

no de résolution
ou annotation

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 1^{er} avril 2019 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité de St-Herménégilde ;

ATTENDU que ce règlement a pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de Coaticook, d'assurer la concordance au plan d'urbanisme modifié ainsi que de procéder à certaines autres modifications ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité ;

- D'approuver et adopter le projet de règlement n° 289 « *Règlement modifiant le règlement de lotissement 238 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 6-25 de la MRC de Coaticook et autres modifications* » et en fait sien comme ici au long reproduit tel que présenté ;
- Qu'une assemblée de consultation sera tenue le 24 avril 2019, au 776 Principale à Saint-Herménégilde.

Adopté.

2019-04-01-15: AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est d'assurer la concordance au SADD 6-25 de la MRC de Coaticook et faire certaines autres modifications afin d'apporter des corrections et mettre à jour certaines références.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

2019-04-01-16: PROJET DE REGLEMENT 290 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 239 AFIN D'ÊTRE EN CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD) 6-25 DE LA MRC DE COATICOOK ET AUTRES MODIFICATIONS

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de règlement n° 290 « *Règlement modifiant le règlement de construction 239 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 6-25 de la MRC de Coaticook et autres modifications* » et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 1^{er} avril 2019 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité de St-Herménégilde ;

ATTENDU que ce règlement a pour objet est d'assurer la concordance au SADD 6-25 de la MRC de Coaticook et faire certaines autres modifications afin d'apporter des corrections et mettre à jour certaines références ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés et résolu à l'unanimité ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

- D'approuver et adopter le projet de règlement n° 290 « *Règlement modifiant le règlement de construction 239 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 6-25 de la MRC de Coaticook et autres modifications* » et en fait sien comme ici au long reproduit tel que présenté ;
- Qu'une assemblée de consultation sera tenue le 24 avril 2019, au 776 Principale à Saint-Herménégilde.

Adopté.

2019-04-01-17: AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Robin Cotnoir donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est d'assurer la concordance au SADD 6-25 de la MRC de Coaticook et d'autres modifications afin de corriger certaines références.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

2019-04-01-18: PROJET DE REGLEMENT 291 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION 248 AFIN D'ÊTRE EN CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD) 6-25 DE LA MRC DE COATICOOK ET AUTRES MODIFICATIONS

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de règlement n° 291 « *Règlement modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction 248 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 6-25 de la MRC de Coaticook et autres modifications* » et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 1^{er} avril 2019 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité de St-Herménégilde ;

Ce règlement a pour objet d'assurer la concordance au SADD 6-25 de la MRC de Coaticook et d'autres modifications afin de corriger certaines références ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité ;

- D'approuver et adopter le projet de règlement n° 291 « *Règlement modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction 248 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 6-25 de la MRC de Coaticook et autres modifications* » et en fait sien comme ici au long reproduit tel que présenté ;
- Qu'une assemblée de consultation sera tenue le 24 avril 2019, au 776 Principale à Saint-Herménégilde.

Adopté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

2019-04-01-19: AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réal Crête donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est d'assurer la concordance au SADD 6-25 de la MRC de Coaticook et faire certaines autres modifications afin d'apporter des corrections et mettre à jour certaines références.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

2019-04-01-20: PROJET DE REGLEMENT 292 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de règlement n° 292 « *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* » et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 1^{er} avril 2019 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde ;

ATTENDU que ce règlement a pour objet d'assurer la concordance au SADD 6-25 de la MRC de Coaticook et faire certaines autres modifications afin d'apporter des corrections et mettre à jour certaines références ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité ;

- D'approuver et adopter le projet de règlement n° 292 « *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural* » et en fait sien comme ici au long reproduit tel que présenté ;
- Qu'une assemblée de consultation sera tenue le 24 avril 2019, au 776 Principale à Saint-Herménégilde.

Adopté.

2019-04-01-21: AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Sylvie Fauteux donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est d'assurer la cohérence avec le règlement de zonage modifié par le règlement 288 et de retirer les dispositions sur les fermettes

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

2019-04-01-22: PROJET DE REGLEMENT 293 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 243 AFIN DE RETIRER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX FERMETTES ET ASSURER LA COHÉRENCE AVEC LE RÈGLEMENT DE ZONAGE MODIFIÉ

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de règlement n° 293 « *Règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels 243 afin de retirer les dispositions relatives aux fermettes et assurer la cohérence avec le règlement de zonage modifié* » et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 1^{er} avril 2019 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité de St-Herménégilde ;

ATTENDU que ce règlement a pour objet d'assurer la cohérence avec le règlement de zonage modifié par le règlement 288 et de retirer les dispositions sur les fermettes ;

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité ;

- D'approuver et adopter le projet de règlement n° 293 « *Règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels 243 afin de retirer les dispositions relatives aux fermettes et assurer la cohérence avec le règlement de zonage modifié* » et en fait sien comme ici au long reproduit tel que présenté ;
- Qu'une assemblée de consultation sera tenue le 24 avril 2019, au 776 Principale à Saint-Herménégilde.

Adopté.

2019-04-01-23: AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Steve Lanciaux donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est d'assurer la concordance au SADD 6-25 de la MRC de Coaticook.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

2019-04-01-24: PROJET DE REGLEMENT 294 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE 242 AFIN D'ÊTRE EN CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD) 6-25 DE LA MRC DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de règlement n° 294 « *Règlement modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble 242 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 6-25 de la MRC de Coaticook* » et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 1^{er} avril 2019;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité de St-Herménégilde ;

ATTENDU que ce règlement a pour objet d'assurer la concordance au SADD 6-25 de la MRC de Coaticook ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

- D'approuver et adopter le projet de règlement n° 294 « *Règlement modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble 242 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 6-25 de la MRC de Coaticook* » et en fait sien comme ici au long reproduit tel que présenté ;
- Qu'une assemblée de consultation sera tenue le 24 avril 2019, au 776 Principale à Saint-Herménégilde.

Adopté.

2019-04-01-25: AMENDEMENT AU REGLEMENT 285

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Herménégilde a adopté un règlement sur la rémunération des élus lors de la séance du 7 janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a créé de nouveaux comités de travail lors de l'octroi des nouvelles responsabilités des élus à la séance du 4 février 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE ces nouveaux comités ne sont pas actuellement rémunérés ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité ;

D'amender l'article 6 pour le suivant :

« ARTICLE 6 RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE

Le maire et tout conseiller qui siège sur un des comités de la liste ci-dessous reçoit une rémunération additionnelle à raison de 31,24 \$ par réunion d'une durée maximale de quatre (4) heures. Toute tranche ou portion de tranche additionnelle recevra une rémunération additionnelle du même montant.

Comités visés

Membre du comité des ressources humaines ;
Membre du comité des loisirs de St-Herménégilde ;
Membre du comité Conseil Sport Loisirs ;
Membre du comité consultatif d'urbanisme ;
Membre du comité du plan de sécurité civile ;
Membre du comité famille ;
Membre du comité culturel ;
Membre du comité Tactic ;
Membre du comité Forêt Hereford ;
Membre du comité des Trois Villages ;
Membre du comité du Journal « Le Mégilien ».
Membre du comité consultatif agricole de la MRC
Membre du comité Acti-Bus
Membre du comité Hygiène du milieu
Membre du comité Ressourcerie
Membre du comité Aménagement du Centre communautaire
Membre du comité Sentier pédestre
Membre du comité de l'eau de la MRC
Membre du comité de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook
Membre du comité du site Internet
Membre du comité de la surface multifonctionnelle

Le conseil pourra, au besoin, modifier cette liste par voie de résolution à cet effet. »

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

QUE ce changement soit rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

Adopté.

**2019-04-01-26: ACHAT DE TROIS PANNEAUX POUR SENSIBILISER AUX ESPECES
NUISIBLES AUTOUR DU LAC WALLACE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission d'ABV des 7 pour l'achat de trois panneaux de sensibilisation aux espèces nuisibles, deux en français et un en anglais, au prix de 455.00\$, taxes en sus. Les panneaux seront installés autour du lac Wallace.

Adopté.

2019-04-01-27: TARIFS POUR LE SAE 2019

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité ;

D'approuver les coûts d'inscription pour les services SAE 2019 :

Pour les résidents

(Permanents et saisonniers)

Camp de jour

→ 1 enfant :	160,00 \$
→ 2 enfants :	270,00 \$
→ 3 enfants :	350,00 \$
→ 4 enfants :	425,00 \$

Service de garde (coût par enfant)

→ Matin : 85,00\$
→ Soir : 75,00\$
→ Matin <u>et</u> soir : 100,00\$

Les frais d'inscription inclus une sortie de fin d'année.

Les enfants doivent être âgés entre 5 ans (maternelle complétée) et 12 ans.

La période d'inscription se déroulera ultérieurement s'il y a lieu.

Adopté.

2019-04-01-28: RADIATION DES COMPTES DE TAXES IMPAYES DE L'ANNEE 2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité ;

Que la municipalité de Saint-Herménégilde accepte la radiation des comptes de taxes non payés de l'année 2016 qui n'ont pas été transférés pour la vente pour taxes.

Adopté.

2019-04-01-29: ADHESION 2019 AU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

D'adhérer au Conseil Sport Loisir de l'Estrie au montant de 70 \$. La municipalité sera représentée par monsieur le conseiller Réal Crête.

Adopté.

2019-04-01-30: DEMANDE AU FDMC POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Herménégilde appuie la demande au Fonds de développement de la MRC de Coaticook pour un montant de 31 096 \$ dans le cadre de son projet de rénovation de la salle communautaire.

Adopté.

2019-04-01-31: ADOPTION DU REGLEMENT D'EMPRUNT 2019-001 DE LA REGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DECHETS DE LA REGION DE COATICOOK

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'approuver le Règlement d'emprunt #2019-001 adopté par le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook le 13 mars 2019 autorisant un emprunt de 535 000 \$.

Adopté.

2019-04-01-32: CONTROLE DU MYRIOPHYLLE EN EPI

COINSIDÉRANT QUE le myriophylle en épi est une plante aquatique envahissante qui est reconnue pour perturber les lacs et cours d'eau en formant de denses tapis de végétation qui déplacent la végétation indigène ;

CONSIDÉRANT QUE cette plante envahissante modifie l'habitat des poissons et d'autres espèces aquatiques ;

CONSIDÉRANT QUE cette plante envahissante, lorsqu'elle est bien implantée, perturbe sérieusement l'utilisation des plans d'eau à des fins récréatives et touristiques ;

CONSIDÉRANT QUE le myriophylle en épi est difficile à éradiquer, car de nouveaux plants peuvent se former entre autres par de multiples petits fragments transportés par le courant d'un plan d'eau à l'autre ou apportés par tout type d'embarcations ;

CONSIDÉRANT QUE les lacs grandement atteints par le myriophylle infligent une dépréciation significative de la valeur foncière des propriétés riveraines ;

CONSIDÉRANT QU'il est urgent de sensibiliser et d'informer l'ensemble de tous les utilisateurs des lacs et cours d'eau du Québec des gestes à poser pour contrôler la prolifération de cette plante exotique envahissante ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité :

DE demander l'intervention du gouvernement du Québec, en consultation avec les associations et les organismes de protection de lacs et de cours d'eau, les chercheurs et

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

les représentants du milieu municipal, pour initier et mettre sur pied un Programme national de gestion du myriophylle en épi ;

D'appuyer la déclaration de l'Alliance pour la création d'un tel Programme national de gestion du myriophylle en épi, telle qu'elle présentée en annexe de ladite résolution ;

D'envoyer une copie de cette résolution à l'Alliance pour la gestion du myriophylle en épi, au ministre de l'Environnement ainsi qu'à la députée provinciale de Saint-François.

Adopté.

2019-04-01-33: ENTENTE TRIENNALE AVEC LA CROIX-ROUGE EN CAS DE SINISTRE

ATTENDU QUE les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3) et le Code municipal (L.R.Q., C.C.-27) ;

ATTENDU QUE les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée ;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de Saint-Herménégilde et de la Croix-Rouge de convenir d'une Entente écrite ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer ladite entente ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

D'effectuer un don de 170\$ à chaque année de l'entente à la Croix-Rouge conformément à la clause 10.1 de l'entente.

Adopté.

2019-04-01-34: RESEAU DE SURVEILLANCE VOLONTAIRE DES LACS

CONSIDÉRANT que la MRC de Coaticook propose et encourage les municipalités ayant un lac à se concentrer sur l'échantillonnage de sa fosse et non sur ses tributaires ;

CONSIDÉRANT que procéder à l'échantillonnage de la fosse d'un lac permet de connaître son état, de suivre son évolution dans le temps et de dépister les signes d'eutrophisation ou de dégradation ;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Malo et de Saint-Herménégilde souhaitent échantillonner leur lac respectif par le biais du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ;

CONSIDÉRANT qu'un riverain ou tout autre personne désignée par la Municipalité, possédant un bateau (à moteur ou non) devra effectuer l'échantillonnage du phosphore, du carbone organique dissous et de la chlorophylle selon les trois dates indiquées par le ministère, à 3 reprises durant l'été ;

CONSIDÉRANT qu'une semaine sur deux, de début juin au début octobre, le niveau de transparence devra également être mesuré ;

CONSIDÉRANT que les coûts s'élèvent à 466 \$ par station par année ;

CONSIDÉRANT que ce prix inclut les coûts d'analyse des trois prélèvements, les documents d'accompagnement, les frais de transport et les taxes, mais un montant supplémentaire de 60 \$ devra être ajouté aux nouvelles inscriptions du réseau pour l'acquisition du disque de Secchi ;

ATENDU qu'une demande pourrait être présentée au fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que si la demande est acceptée par la MRC, la Municipalité devra contribuer financièrement pour couvrir **50 % des coûts**, puisque le fonds de cours d'eau ne couvre pas l'intégralité des coûts ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Herménégilde procède à l'échantillonnage de la fosse des lacs Wallace et Lippé au cours de l'été 2019 ;

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière au Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook dans le cadre du projet d'échantillonnage de la fosse des lacs ;

QUE la Municipalité contribuera à 50% au projet pour un montant de 526\$, taxes en sus.

Adopté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

2019-04-01-35: RAPPORT ANNUEL EN SECURITE INCENDIE – 2018

ATTENDU que dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) ;

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde prend en compte le rapport annuel pour l'année 2018 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC en mars dernier et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie* «communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements», communément appelé «DSI» ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité :

D'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie au 31 décembre 2018, tel que présenté ;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et au ministère de la Sécurité publique.

Adopté.

2019-04-01-36: LOISIRS

Il y a eu l'activité du zoo de Granby le 30 mars dernier. 35 personnes étaient présentes.

Les fléchettes auront lieu une semaine plus tôt que prévu.

2019-04-01-37: TROIS VILLAGES

Aucune nouvelle information.

2019-04-01-38: FAMILLE ET CULTURE

Un nouveau responsable pour les dossiers famille et aînés est nommé à la MRC pour accompagner les municipalités locales.

Dans le cadre du renouvellement de la politique familiale et des aînés, la municipalité a reçu 45 réponses à son questionnaire et une consultation publique sur les aînés a eu lieu le 14 mars dernier.

2019-04-01-39: JOURNAL

Une édition spéciale du journal sera publiée à la fin de la semaine.

2019-04-01-40: USINE D'EPURATION

Aucune nouvelle information.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

2019-04-01-41: AQUEDUC

Aucune nouvelle information.

2019-04-01-42: ÉTATS FINANCIERS MENSUELS

Le secrétaire-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, dépose les états financiers mensuels au 31 mars 2019.

2019-04-01-43: DEPOT DU RAPPORT FINANCIER 2018 PREPARE PAR LA FIRME RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

Le secrétaire-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, dépose le rapport financier 2018 vérifié par la firme Raymond Chabot Grant Thornton. Le surplus de l'année est de 393 860 \$.

Ce rapport a été présenté et expliqué par la firme lors de la réunion de travail du conseil le 26 mars 2019.

2019-04-01-44: RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, dépose le rapport de correspondance du 5 mars au 1^{er} avril 2019.

2019-04-01-45: REGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA REGION DE COATICOOK

Le secrétaire-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, dépose le rapport financier pour l'année 2018 de la Régie intermunicipale de protection incendie de la Région de Coaticook.

2019-04-01-46: REGIE DE GESTION DES DECHETS SOLIDES DE LA REGION DE COATICOOK

Le secrétaire-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, dépose le rapport financier pour l'année 2018 de la Régie de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook.

La Régie est également en litige avec un entrepreneur. Des poursuites pourraient avoir lieu.

2019-04-01-47: DIVERS

Consultation publique sur les règlements d'urbanisme : Mercredi le 24 avril 2019, 19h00

Prochaine réunion de travail : Mardi le 30 avril 2019, 18h30

Prochaine assemblée : Lundi le 6 mai 2019, 19h00

2019-04-01-48: PERIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

2019-04-01-49: AUTRES SUJETS

Monsieur le conseiller Robin Cotnoir se demande s'il était possible de commander de nouveaux vêtements à l'effigie de la ville. Le directeur général propose d'attendre

2019-04-01-50: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés propose la levée de l'assemblée à 20h15.

Secrétaire-trésorier

Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.